

COMMUNE DE CHICONI
HÔTEL DE VILLE



Tel : (0269) 62 16 90

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Numéro interne de l'acte : 6

Séance du 21/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 16

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation
08/04/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSENI Mohamadi.

Etaient présents :

Mme ABDOURAHAMANE Céline , M. ANGATAHI Anli , M. ANRIFADJATI Anli , Mme ASSANI Helene , M. ASSANI Mohamed , Mme ATTOUMANE Binti , M. ISSOUFFI Ramadani, M. MADI OUSSENI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia , M. OMAR Yankoub, M. OUSSENI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou, Mme SAID Zozofina, M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , Mme TOUMBOU Mariama , M. YBRAHIMA Ybrahima

Procuration(s) :

M. RANDRIAMAHENINA Rabrunot donne pouvoir à M. OUSSENI Djabiri

Etai(ent) absent(s) :

Mme ABDALLAH Halimaty , Mme ALBERT Zalia , M. BOINA Raim Rifay, Mme BOINAIDI Habachia , Mme CHANFI Bibi , M. CHEBANI Mohamadi , M. DAROUECHI Navi, Mme HAMISSI Roukia , Mme HASSANI Roza , M. MADI MARI Chamsidine, Mme MATTOIR Moissinga , Mme MATTOIR Abouchia , M. RANDRIAMAHENINA Rabrunot

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. OMAR Yankoub

Objet : Approbation du compte de gestion 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Monsieur le Maire**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-31 ;

Vu le compte de gestion établi pour l'exercice 2024 par **M. Stéphane MEUNIER**, comptable public de la commune de Chiconi, pour la période du 1er janvier 2024 au 28 février 2025 ;

Après avoir examiné le compte de gestion, lequel retrace l'ensemble des opérations budgétaires, patrimoniales et de trésorerie ;

Considérant qu'au titre de l'**exercice 2024** les résultats de clôture du compte de gestion du Trésorier principal de la commune de Chiconi ont été arrêtés comme suit :

- - 970 199.25€ (Investissement)
- + 3 297 848.01€ (Fonctionnement)

Considérant que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

DÉCIDE :

- **D'approuver** le compte de gestion 2024 du budget principal de la commune de Chiconi, tel qu'il a été présenté par le comptable public.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

que dessus.

présents.

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an

Ont signé au registre les membres

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHICONI

Le Maire,

Le Maire de la
MADI OUSSENI Mohamadi
Commune de Chiconi

